

**Sujet :** [INTERNET] Enquête parcellaires.

**De :** pied-girard@orange.fr

**Date :** 18/12/2019 23:36

**Pour :** pref-be-ep-sncf-issoudun-stgeorges@indre.gouv.fr

Bonjour.

Agissant en tant que gérant du GFA de Cléry, ainsi que pour les intérêts de la SCEA de Cléry concernant la suppression des passages à niveau desservant les parcelles en priorité ou louée et la création d'un chemin de déserte.

Étant impacté de façon importante car plus de 1 km de chemin passera sur nos parcelles.

La création d'un chemin privé ouvert au public risque de causer d'importantes nuisances de par le risque qu'il soit emprunté par des non riverains. Pour l'avoir constaté par ailleurs, certaines personnes promenant leur chien les laissent aller dans les parcelles riveraines au risque de déranger la faune. Ou prennent les parcelles comme terrain de jeux pour leurs voitures, motos ou autres engins. Quand ils ne prennent pas ces parcelles pour une décharge sauvage.

Sachant que à ma connaissance aujourd'hui le projet de chemin dans sa configuration prévue ne permettra pas de faire demi-tour, les nuisances risquent d'être élevées.

Ainsi je demanderai à ce que l'accès à ce chemin soit strictement réservé aux seuls riverains et fermé aux extrémités des barrières.

Dans le cas où la SNCF refuse je souhaite qu'il soit clôturé tout le long de mes parcelles en ménageant un accès privatif à mes parcelles fermé par une grille à l'emplacement de mon choix.

Il est également très difficile aujourd'hui de donner un avis favorable à la fermeture des passages à niveau et à la création du chemin car la SNCF n'a pas fait de proposition correcte pour l'achat des parcelles supportant le chemin ni aucune proposition pour l'éviction du fermier et aucune proposition pour le rallongement du parcours pour accéder aux parcelles.

Cordialement

Pailloux Nicolas.